

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1955-1956

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 19 octobre 1955. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a entendu M. Abelin, Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, sur l'évolution et les perspectives du commerce extérieur de la France.

Le Ministre a évoqué, en premier lieu l'amélioration du commerce extérieur de la France qui s'est traduite notamment par un accroissement de la couverture des importations par les expor-

tations (90 % durant le 2^e trimestre 1955 contre 83 % durant le 2^e trimestre 1954), par l'élévation du pourcentage du commerce extérieur dans le produit national, par une augmentation notable des exportations de produits agricoles et par l'amélioration de la position de la France à l'Union européenne des paiements.

Pour éviter l'infléchissement de cette situation favorable, les efforts doivent être poursuivis sur le plan de l'adaptation des prix français aux prix étrangers, ce qui pose le problème des raisons de ces disparités et des modalités d'aide à l'exportation qui, à l'heure actuelle, risquent d'entraîner des mesures de rétorsion de la part d'autres pays.

Dans ce domaine, le Gouvernement français a présenté à Bruxelles, lors de la dernière conférence présidée par M. Spaak, un mémoire traitant des disparités des charges salariales, sociales et fiscales dans différents pays et des moyens propres à les supprimer.

Un effort doit également être accompli sur le plan des méthodes facilitant les exportations telles que l'assurance prospection, et l'assistance technique bilatérale.

A signaler, en outre, les comités de coopération économique franco-étrangers, tels que le Comité franco-italien et le Comité franco-yougoslave qui constituent des instruments efficaces.

A la suite des questions qui lui ont été posées par MM. Verneuil, Schiaffino, Brousse, Naveau, Bouquerel, André, Charles Durand et Marcel Lemaire, le Ministre a traité successivement des difficultés des négociations commerciales franco-suisse, des problèmes d'exportations des départements algériens, de l'Union douanière franco-tunisienne, de l'exportation des produits agricoles, de la détaxation des aliments du bétail, de la suppression partielle du remboursement des charges fiscales dans l'industrie textile, de la situation du marché du porc, de la garantie de prix sur les beurres stockés accordée par lettre d'agrément, et du fonctionnement des comités de coopération économique.

Le président, avant de remercier M. Abelin, a insisté à nouveau sur l'importance des études de marché et de l'information commerciale comme élément moteur du commerce extérieur.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 19 octobre 1955. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Sur le questionnaire proposé par M. Marcel Plaisant, la commission a entendu M. Antoine Pinay, Ministre des Affaires étrangères, qui a tout d'abord rendu compte de la conférence franco-allemande de Luxembourg : la question sarroise a tenu le premier plan. Malgré une campagne de fausses nouvelles, les prévisions paraissent évoluer dans un sens favorable. De toute façon, même en cas de rejet, c'est le *statu quo* qui serait maintenu.

M. Antoine Pinay a rapporté les conditions dans lesquelles l'inscription de l'affaire algérienne a été votée à l'Assemblée des Nations Unies.

Quoique de nombreuses délégations semblaient convaincues du bien-fondé de la cause française, des positions absolues avaient été adoptées à l'avance dans les capitales ; en un mot, l'esprit de Bandoeng dominait tout le bloc arabo-asiatique.

Les Etats-Unis se sont vivement défendus devant le reproche qui leur avait été fait de ne pas soutenir la cause française avec assez de pertinence.

Aujourd'hui, le rappel de la délégation permanente à l'Assemblée des Nations Unies n'est pas exclusif du maintien d'un poste d'observation afin de conserver les contacts avec les représentants de tous les Etats. Il est essentiel, notamment, de continuer à suivre l'activité du Conseil de Sécurité où 16 demandes d'admission sont pendantes.

En ce qui concerne la Conférence de Genève, les experts poursuivent leurs travaux préparatoires et, malgré des informations tendancieuses, la conférence n'abordera que les objets prévus à l'ordre du jour à la session de juillet.

Le Ministre des Affaires étrangères a donné des explications étendues sur les rapports franco-espagnols qui ont été aggravés par des commentaires hors de proportion avec leur objet. L'Espagne a proposé et accepté la présence d'un officier supérieur auprès du commandement espagnol qui pourra constater la situation de la zone. En dépit des critiques et des incidents, amplifiés sans mesure, le Ministre reste confiant dans une évolution favorable de nos relations avec la Péninsule.

Les explications du Ministre ont provoqué de nombreuses questions de la part, notamment, de MM. Philippe d'Argenlieu, Biatarana, Chazette, le Général Béthouart, Léonetti, Léo Hamon, Marius Moutet, Henry Torrès et M^{me} Thome-Patenôtre. Elles ont donné l'occasion au Ministre de préciser son attitude avec franchise et de marquer la plus grande fermeté pour restaurer l'autorité de l'Etat dans les rencontres internationales.

AGRICULTURE

Mercredi 19 octobre 1955. — *Présidence de M. André Dulin, président.* — La commission a désigné :

— M. Naveau comme rapporteur de la proposition de loi (n° 9, session 1955-1956) relative aux conditions de restitution aux agriculteurs expropriés des terrains militaires désaffectés ;

— M. de Pontbriand, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 10, session 1955-1956) tendant à compléter la loi du 3 mai 1844 et à rendre obligatoire l'assurance des chasseurs.

Il a été ensuite procédé à l'examen du rapport de M. de Pontbriand, sur la proposition de loi (n° 348, année 1955) tendant à l'institution de réserves communales de chasse. Les conclusions du rapporteur, légèrement différentes du texte voté par l'Assemblée Nationale, ont été adoptées.

Puis, la commission à laquelle était venue se joindre celle de l'éducation nationale, a entendu M. Jean Sourbet, Ministre de l'Agriculture, sur la proposition de loi (n° 368, année 1955) relative à la formation professionnelle et à la vulgarisation agricoles.

Le Ministre a fait un historique des débats à l'Assemblée Nationale et, surtout, de leur préparation.

A M. Bordeneuve, président de la commission de l'éducation nationale, qui lui demandait si le Gouvernement renonçait à défendre le texte qu'il avait proposé à l'Assemblée Nationale et se ralliait à celui voté au Palais-Bourbon, M. Sourbet a répondu qu'il était désormais dans l'obligation de ne plus considérer qu'un texte, celui qui a reçu l'assentiment de l'Assemblée, tout en regrettant que cette dernière n'ait pas cru devoir retenir les suggestions gouvernementales.

Le Ministre, en réponse à une question posée par M. Delorme, rapporteur de la commission de l'agriculture, a annoncé qu'il rétablirait dans un délai très court une direction de l'enseignement agricole au Ministère dont il a la charge.

M. Sourbet a également fourni quelques précisions réclamées par MM. Georges Boulanger et Roger Houdet.

Après le départ du Ministre, la commission a émis le souhait d'entendre, au cours de sa séance de mercredi prochain, M. Jean Berthoin, Ministre de l'Education nationale.

Elle a également décidé, compte tenu du calendrier des prochains travaux parlementaires, de formuler une demande de prolongation d'un mois du délai constitutionnellement imparti au Conseil de la République pour l'examen de la proposition de loi dont il vient d'être question.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 19 octobre 1955. — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — Voir *supra*, rubrique « Agriculture ».

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 20 octobre 1955. — *Présidence de M. René Dubois, président.* — A la demande de son rapporteur M^{me} Delabie, la commission a procédé à un nouvel examen de la proposition de loi (n° 398, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à insérer dans le décret n° 53-1186 du 29 novembre 1953 portant réforme des lois d'assistance, un article 40 *bis* relatif aux taux de la majoration spéciale ou de l'allocation de compensation accordée aux grands infirmes. Après un débat, la commission a, par 7 voix contre 3, décidé de maintenir ses précédentes conclusions tendant :

1° A reporter la date d'application de la loi au 1^{er} janvier 1956 ;

2° A accorder aux grands infirmes, qui n'ont besoin que de

l'aide *partielle* d'une tierce personne, la possibilité de recevoir une majoration spéciale, ou une allocation de compensation, dont la valeur serait de 60 à 80 % de celle versée à ceux qui ont besoin de l'aide *constante* d'une tierce personne.

La commission a ensuite entendu M. le Préfet Roux, président de la Commission nationale de la Protection civile.

Après avoir souhaité une organisation légale et statutaire de la protection civile, l'orateur a présenté un large exposé sur l'aspect financier du problème et les réalisations pratiques qu'il convient d'y apporter.

La commission a désigné M. Portmann comme rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 436, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à l'organisation du service de santé scolaire et universitaire, renvoyée pour le fond devant la commission de l'éducation nationale.

FINANCES

Mercredi 19 octobre 1955. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a, tout d'abord, désigné M. Coudé du Foresto rapporteur pour avis du projet de loi n° 331 portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement et M. Alric rapporteur du projet n° 24, session 1955-1956, tendant à autoriser le Ministre de l'Industrie et du Commerce à engager des dépenses en vue de l'organisation de la Section française à l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958 et portant ouverture de crédits à cet effet.

La commission a ensuite examiné en deuxième lecture la proposition de loi n° 385, année 1955, tendant à assurer le fonctionnement de la Caisse nationale des Lettres. Après avoir entendu M. Lamousse, rapporteur au nom de la commission de l'éducation nationale, analyser les conclusions de son rapport, elle a entendu M. Jacques Debû-Bridel, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances, qui a proposé la prise en considération du texte de l'Assemblée Nationale. Sur les observations du rapporteur général et de M. Armengaud, la commission a adopté les propositions de son rapporteur.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 19 octobre 1955. — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — La commission a adopté le rapport de M. Durand-Réville sur la proposition de résolution (n° 481, année 1955) dont il est l'auteur, tendant à inviter le Gouvernement à envisager le remplacement, pour les administrateurs de la France d'Outre-Mer, chefs de circonscription administrative, du régime actuel des congés de longue durée par un régime de congés annuels.

Après avoir décidé de se saisir pour avis du projet de loi (n° 331, année 1955) portant approbation du deuxième Plan de modernisation et d'équipement, et de la proposition de loi (n° 454, année 1955) tendant à modifier l'article 11 du décret réglementaire du 2 février 1852 pour l'élection des députés, elle a désigné M. Durand-Réville comme rapporteur pour avis de ces deux textes.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 20 octobre 1955. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a examiné un avant-rapport présenté par M. Deutschmann sur la proposition de loi (n° 104, année 1955) de M. Plazanet, tendant à rétablir les modalités d'élection des conseils municipaux établies par la loi du 5 avril 1884, en les complétant par certaines dispositions assurant l'égalité des moyens de propagande et sur la proposition de loi (n° 247, année 1955), de M. Schwartz, tendant à rétablir, en matière d'élections municipales, le régime électoral de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Après une longue discussion générale, la commission s'est prononcée à mains levées pour une modification de la loi du 5 septembre 1947 fixant le régime général des élections municipales.

Cette loi est celle qui a instauré le régime de la représentation

proportionnelle pour les élections municipales dans les communes de plus de 9.000 habitants et dans les communes du département de la Seine, quelle que soit leur population.

Par une suite de votes à mains levées, la commission a adopté les articles premier, 2 et 4 de l'avant-rapport de M. Deutschmann, ainsi rédigés :

« *Article premier.* — Sont abrogées, sous réserve de l'article 4 ci-dessous, les dispositions électorales contenues dans la loi n° 47-1732 du 5 septembre 1947 et tous textes législatifs subséquents, en ce qu'elles concernent les villes, à l'exception toutefois de Paris, d'une population supérieure à 9.000 habitants. »

« *Art. 2.* — L'élection des conseils municipaux est soumise dans les communes susvisées, qui continueront à former une circonscription électorale unique, aux dispositions de la loi municipale du 5 avril 1884 modifiée par la loi 47-1744 du 6 septembre 1947 ».

« *Art. 4.* — Sont également maintenues les dispositions de ladite loi du 5 septembre 1947 réglementant la propagande électorale et assurant l'égalité des moyens entre les listes en présence telles qu'elles figurent au titre III (articles 20 à 27 inclusivement). »

Soucieuse de présenter à l'approbation du Conseil de la République un travail complet, la commission a décidé d'élaborer une nouvelle loi électorale des municipalités remplaçant le chapitre I^{er} du titre II de la loi du 5 avril 1884 ainsi que tous les textes l'ayant modifiée ou complétée, notamment la loi du 5 septembre 1947.

Lors d'une prochaine séance, la commission se prononcera sur le rapport de M. Deutschmann présentant ce nouveau texte de base.

La commission a nommé M. Restat, rapporteur de la proposition de loi (n° 119, année 1955), de M. Edgard Pisani, tendant à organiser l'intervention financière de l'Etat en matière d'investissements des collectivités locales et de leurs établissements publics ;

— M. Zussy, rapporteur de la proposition de loi (n° 124, année 1955), de M^{me} Cardot, tendant à étendre aux géomètres-experts les barèmes d'honoraires définis aux articles 4, 5, 6 et 7 du décret n° 49-165 du 7 février 1949 ;

— M. Pic, rapporteur de la proposition de résolution (n° 217, année 1955), de M. Jaubert, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à un classement nouveau entre l'Etat, les départements et les communes des voiries nationale, départementale et communale ;

— M. Enjalbert, rapporteur du projet de loi (n° 25, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, étendant à l'Algérie certaines dispositions des lois n° 50-631 du 2 juin 1950, n° 51-650 du 24 mai 1951, n° 52-5 du 3 janvier 1952, n° 53-80 du 7 février 1953 (réparation des dommages de guerre) et n° 53-319 du 15 avril 1953 facilitant certaines opérations de reconstruction ;

— M. Delrieu, rapporteur du projet de loi (n° 26, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant extension à l'Algérie de diverses dispositions législatives en vigueur dans la Métropole ;

— M. Lodéon, rapporteur de la proposition de résolution (n° 7, session 1955-1956) de M. Symphor, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux sinistrés de la Martinique.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Judi 20 octobre 1955. — *Présidence de M. de La Gontrie, vice-président.* — La commission a entendu le rapport de M. Louis Gros sur la proposition de loi (n° 397, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique.

Après que la commission se fut prononcée, à l'unanimité, en faveur du texte de l'Assemblée Nationale, la décision a été prise d'apporter à ce texte un certain nombre de modifications tendant notamment :

— à laisser au directeur départemental du contrôle économique la possibilité de proposer une transaction avant transmission du dossier au parquet ;

— à permettre au délinquant de demander le bénéfice d'une

transaction devant la juridiction d'instruction ou la juridiction de jugement ;

— à préciser que l'administration du contrôle économique pourra déposer des conclusions qui seront jointes à celles du ministère public ;

— à prévoir des mesures transitoires ;

— à mettre en harmonie les dispositions nouvelles avec celles non modifiées de l'ordonnance du 30 juin 1945.

La commission a également entendu les rapports de :

— M. Marcihacy sur :

1° Le projet de loi (n° 46, année 1955) modifiant l'article 54 de la loi du 23 juillet 1947 relative à l'organisation et à la procédure de la Cour de Cassation ;

2° Le projet de loi (n° 427, année 1955) modifiant les articles 25, 30 et 35 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ;

— M. Louis Gros sur le projet de loi (n° 396, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant l'industrie des assurances.

Les conclusions des rapporteurs, favorables à l'adoption sans modification de ces différents textes, ont été approuvées à l'unanimité.

Sur le rapport de M. Gaston Charlet, la commission a, enfin, examiné le projet de loi (n° 441, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, complétant l'article 640 du Code d'instruction criminelle.

Elle a décidé, à l'unanimité, de proposer le rejet de ce texte.

Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Motais de Narbonne, de la proposition de loi (n° 307, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier les articles 3 et 27 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux (en remplacement de M. Jean Geoffroy) ;

— M. Marcihacy, de la proposition de loi (n° 552, année 1955), de M^{me} Marcelle Devaud, tendant à modifier les articles 1421, 1422 et 1443 du Code civil.

Ont été désignés comme rapporteurs pour avis :

— M. Kalb, de la proposition de loi (n° 10, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter la loi du 3 mai 1844 et à rendre obligatoire l'assurance des chasseurs, dont la commission de l'agriculture est saisie au fond ;

— M. Delalande, de la proposition de loi (n° 11, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à rendre obligatoire en premier ressort la compétence des conseils de prud'hommes pour connaître des différends intéressant les employés du commerce et de l'industrie, dont la commission du travail est saisie au fond.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Jeudi 20 octobre 1955. — *Présidence de M. A. Pinton, président.* — M. Julien Brunhes, rapporteur du projet de loi (n° 163, année 1955) sur la responsabilité du transporteur aérien, a indiqué à ses collègues les raisons pour lesquelles la commission de la justice, saisie pour avis, avait présenté un contre-projet en trois articles, tendant à l'application — dans le domaine aérien « intérieur » — des dispositions essentielles de la Convention de Varsovie du 12 octobre 1929.

Il leur a donc proposé de se rallier au texte de la commission de la justice et il s'est offert à déposer un rapport supplémentaire avant le débat en séance publique.

Après que M. Aubert eût exprimé un avis différent, préconisant un régime d'assurance illimitée pour ce mode de transport, et que M. de Menditte eût demandé qu'on s'en tienne au texte primitif du rapport (n° 406, année 1955), la commission, à l'unanimité, a adopté ce dernier point de vue.

Elle a désigné, ensuite, deux rapporteurs :

— M. Sauvêtre pour le projet de loi (n° 3, session 1955-1956) relatif au pont du Martrou sur la Charente ;

— M. Raybaud pour le projet de loi (n° 27, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à autoriser le

Président de la République à ratifier la Convention du 25 février 1954 relative à l'exploitation de navires météorologiques dans l'Atlantique-Nord.

La commission a examiné alors la demande formulée par M. Fernand Verdeille, concernant l'envoi d'une commission d'enquête dans le département du Tarn pour examiner le fonctionnement des services des Travaux publics et « les conditions dans lesquelles a été fermée illégalement la voie ferrée de Montauban-Lexos ».

Après les interventions de MM. Julien Brunhes, de Menditte, Bouquerel, Aubert, Henri Barré et Dutoit, le président de la commission a suggéré à M. Verdeille de poser une question orale avec débat au Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme, déclarant qu'il allait, pour sa part, réunir les éléments d'information susceptibles de résoudre le problème posé par M. Verdeille et de permettre, aux termes de l'article 30 du Règlement, l'envoi d'une commission d'enquête parlementaire dans son département.

La commission a désigné M. Julien Brunhes comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 331, année 1955) portant approbation du deuxième Plan de modernisation et d'équipement.

Enfin, le président a suggéré à la commission d'entendre prochainement les Ministres des Travaux publics et des P. T. T. sur les problèmes relevant de leurs Départements ministériels, et la date du 9 novembre a été retenue pour ce dernier.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Mercredi 19 octobre 1955. — *Présidence de M. Robert Bri-zard, président.* — La commission a procédé à l'audition de personnalités de la presse sur la proposition de loi (n° 334, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à assurer la liberté syndicale.

Pour les chefs d'entreprise, elle a entendu MM. Massot et Darbier, du Syndicat de la presse parisienne et M. Archambault de la Confédération de la presse française ; pour les ouvriers

MM. Ehni, Magnier et Pierrot de la Fédération des Travailleurs du livre respectivement C. G. T., C. G. T. F. O. et C. F. T. C.

Cette audition a donné lieu à une discussion à laquelle ont pris part notamment MM. Abel-Durand, rapporteur de la commission du travail, Debû-Bridel, Delpuech, Léo Hamon, Boisrond, Primet, Bène et le président.

La commission a ensuite désigné M. Debû-Bridel comme rapporteur pour avis de la proposition de loi.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Jeudi 20 octobre 1955. — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — La commission a procédé à l'étude, sur le rapport de M. Driant, de la proposition de loi (n° 525, année 1955), tendant à modifier et à compléter certaines dispositions de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

Après avoir entendu MM. Ducret et Beaudoin, représentants de la Confédération nationale des sinistrés et de la Confédération des industriels, commerçants et artisans sinistrés, la commission a examiné les articles du projet.

Elle a décidé d'apporter des modifications aux articles premier et 4 et d'insérer des articles additionnels concernant notamment :

- le règlement des fondations spéciales ;
- l'indemnisation des stocks ;
- la limitation expresse du réemploi par acquisition d'un bien existant ;
- l'indexation dans le règlement des indemnités de reconstruction dont le montant a été réformé par voie judiciaire ;
- l'indemnisation de certains immeubles abandonnés en Alsace-Lorraine et qui ont péri dans un incendie.

COMMISSION DE COORDINATION POUR LES AFFAIRES D'INDOCHINE

Mardi 18 octobre 1955. — *Présidence de M. Edmond Michelet, président.* — Le président a fait le compte rendu de la mission

effectuée en Indochine et en Chine, entre le 5 et le 27 septembre, par une délégation sénatoriale composée de MM. Chochoy, Enjalbert, Léo Hamon et le président lui-même — en soulignant que ce n'était qu'un prélude au rapport définitif qui sera établi par la mission.

Le président a particulièrement insisté sur :

— l'entretien que les parlementaires ont eu avec M. Ngo-Dinh-Diem, Président du Conseil vietnamien ;

— les conditions dans lesquelles a eu lieu l'exode massif des catholiques du Nord-Vietnam et celles qui ont été faites, dans le Sud-Vietnam, aux « réfugiés » français et eurasiens ;

— le choix à opérer entre une base militaire au Cap Saint-Jacques et le « plan d'eau » de Cam-Ran.

Enfin, M. Durand-Réville a évoqué le problème du reclassement des Eurasiens à Madagascar.

COMMISSION DE COORDINATION DU DEUXIÈME PLAN DE MODERNISATION ET D'ÉQUIPEMENT

Jeudi 20 octobre 1955. — *Présidence de M. Tamzali, président d'âge.* — Après que M. Coudé du Foresto eût réitéré les explications qu'il avait données à ses collègues, lors de la précédente séance, au sujet des conditions de travail de la commission, M. Durand-Réville a déclaré qu'il était, quant à lui, partisan de la dissolution de cet organisme qui n'avait maintenant plus d'objet.

MM. Razac, Pisani et Symphor sont intervenus pour approuver ce point de vue et M. Coudé du Foresto ayant répété qu'il n'était pas candidat à la présidence, les commissaires ont alors décidé de ne pas constituer de Bureau.

COMMISSION DE COORDINATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU PROGRÈS TECHNIQUE

Jeudi 20 octobre 1955. — *Présidence de M. Longchambon, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Cham-

petier, Directeur adjoint du Centre national de la Recherche scientifique. Celui-ci a largement exposé les réalisations techniques obtenues grâce à la mise en œuvre des premier et deuxième plans d'équipement et mentionné l'augmentation, encore très insuffisante, du nombre des chercheurs et des techniciens. M. Champetier a rappelé les objectifs du C. N. R. S. :

1° Assurer l'existence et le développement des laboratoires existants ;

2° Créer de nouveaux laboratoires et les équipes de chercheurs et collaborateurs techniques nécessaires à leur exploitation ;

3° Et, par là, redonner à la France la place qu'elle a si longtemps tenue à l'avant-garde du progrès scientifique.

Pour atteindre ces buts, le Directeur adjoint du C. N. R. S. a développé les projets qui doivent être réalisés grâce au crédit de 10 milliards ouvert à cet organisme par le décret-programme du 20 mai 1955. Ces projets visent l'acquisition de terrains, la construction de laboratoires et leur équipement en gros matériel, les frais de fonctionnement, d'équipement normal et les subventions à divers organismes (Institut Pasteur, enseignements supérieur et technique) étant couverts par le budget ordinaire. M. Champetier a tenu à souligner l'effort fait, en liaison avec l'Enseignement supérieur, pour décentraliser les lieux de recherches et d'expérimentation.

Enfin, il a fait part de l'espoir qu'a fait naître la création d'un troisième cycle d'enseignement supérieur destiné à former des savants et des chercheurs.

MM. de Villotreys, Léo Hamon, Portmann ont souligné l'insuffisance des crédits alloués à la recherche scientifique. MM. Chazette et Primet ont estimé que l'opinion publique n'était pas suffisamment éclairée sur les carrières de la recherche scientifique et les études permettant d'y accéder.

M. Longchambon après avoir insisté sur le danger que la pénurie d'ingénieurs, de chercheurs et de savants fait courir à la France, a souligné la nécessité d'une active propagande en faveur des études scientifiques et des débouchés sans cesse croissants qui leur sont offerts.

La commission entendra au cours de sa prochaine réunion M. le Directeur de l'Institut national d'hygiène.

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER UNE DEMANDE
EN AUTORISATION DE POURSUITES CONTRE UN
MEMBRE DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE (n° 5,
session 1955-1956)

Jeudi 20 octobre 1955. — *Présidence de M. Georges Maurice,*
président d'âge. — La commission a procédé à la constitution
de son bureau.

Ont été désignés :

Président..... M. Georges Maurice.

Secrétaire rapporteur... M. Chapalain.

Après avoir pris connaissance d'une lettre de M. René Laniel
demandant à être entendu par la commission, cette dernière a
décidé de tenir séance le mercredi 26 octobre pour entendre
l'intéressé.